

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA VIENNE
SEANCE DU 10 JUILLET 2007

L'an deux mille sept, le dix juillet,

Le bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Vienne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la direction du service départemental d'incendie et de secours de la Vienne, sous la présidence de Monsieur André SÉNÉCHEAU, président du conseil d'administration.

Nombre de conseillers

- en exercice : 5
- présents : 5
- votants : 5

Date de convocation du conseil d'administration : 8 juin 2007.

Présents :

Messieurs André SÉNÉCHEAU Président, Robert GEAY 1^{er} vice-président, Jean-Marie PARATTE 2^{ème} vice-président, Dominique REANT 3^{ème} vice-président, Monsieur Michel BURLOT, membre du bureau du conseil d'administration.

Assistaient également à la séance :

Colonel Patrice BRISSET, Directeur Départemental
Lieutenant-colonel Jérôme GERBEAUX, Directeur Départemental Adjoint
Patrick SANCHEZ, Directeur Administratif et Financier

N° B-2007-3-C

LE BUREAU

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-364 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU, les décrets : Décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié, Décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié, Décret n°2002-870 du 3 mai 2002 modifié, Décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006, Décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006, Décret n°2006-1694 du 22 décembre 2006, Décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006

VU, la délibération n° 2005-1-B du 21 février 2005,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

De fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit:

OBJET
**Détermination
des taux de
promotion pour
les avancements
de grade**



CATEGORIE	CADRE D'EMPLOIS	GRADES	TAUX (%)	
			Au choix	Après réussite à un examen professionnel
A	Administrateur	Administrateur hors classe	50	
	Attaché	Attaché Principal	20	30
		Directeur	50	
B	Rédacteur	Rédacteur Principal	35	
		Rédacteur Chef	20	30
	Technicien Supérieur	Technicien Supérieur Principal	35	
		Technicien Supérieur Chef	20	30
	Contrôleur de travaux	Contrôleur Principal de travaux	20	30
		Contrôleur de travaux en Chef	20	
C	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe		100
		Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	50	
		Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	50	
	Adjoint Technique	Adjoint Technique 1 ^{ère} classe		100
		Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	50	
		Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	50	
	Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise Principal	50	

Le Président du conseil d'administration,

M. André SÉNÉCHEAU

